RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE YEVRE-AURON ANNEE 2025

Adopté en CLE du 13 mars 2026

STRUCTURE PORTEUSE :

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

RÉGIONS, DÉPARTEMENTS, INTERCOMMUNALITÉS AU SERVICE DES HABITANTS DU BASSIN DE LA LOIRE

AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :

agence de l'eau Loire-Bretagne

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Région Centre-Val de Loire

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

SOMMAIRE

SOMMAIRE **1**

LE SAGE ET SON CONTEXTE **2**

Le territoire et ses enjeux de gestion de l'eau 2
Historique et etat d'avancement du SAGE 3
Les masses d'eau du territoire 3
La commission locale de l'eau 6
La cellule animation du SAGE 6

L'ACTIVITES DES INSTANCES DU SAGE **7**

La Commission Locale de l'Eau 7
Le Bureau de la CLE 9
Les avis de la CLE 9
Les commissions de travail 10
Les reunions Inter-SAGE 10
La cellule animation 10

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION **12**

Site Internet et lettre periodique 12
Webinaires inter-SAGE « CLE en main » 12
Page Facebook mutualisee 12

LES ACTIONS ET ETUDES DE LA CLE **13**

Gestion conjecturelle de la ressource en eau 13
Modelisation CAYAC – nappe du Jurassique superieur 14
Demarche Hydrologie Milieux Usages Climat bassin du Cher 14

LE SUIVI DES PROJETS DU TERRITOIRE **15**

Accords de territoire milieux aquatiques 15
Contrats de protection de captage d'eau potable 16
Contrat territorial Gestion Quantitative et Qualitative – Concert'eau Cher 16
Gestion des inondations : PEP Cher median et aval 17

BILAN FINANCIER **18**

BILAN ET PERSPECTIVES 2026 ..... **19**

LE SAGE ET SON CONTEXTE

Le territoire et ses enjeux de gestion de l'eau

D'une superficie de 2370 km², le SAGE s'étend du département de l'Allier (03) où la rivière Auron, principal affluent de l'Yèvre, prend naissance, jusque dans le département du Cher (18), un peu en amont de la confluence de l'Yèvre dans le Cher. Le SAGE Yèvre-Auron concerne donc deux départements (le département du Cher représente plus de 98% de la superficie totale) et 124 communes.

Il s'agit d'un bassin à forte dominante rurale ; la Surface Agricole Utile (SAU) représente 60% du territoire. Les deux tiers centraux du bassin, la Champagne Berrichonne, sont entièrement dédiés à la culture intensive des céréales (Openfield), la partie Sud est plutôt consacrée à l'élevage tandis que la partie Nord, située à la frange de la forêt de Sologne, est partagée entre bois, cultures, arboricultures et vignobles.

Les enjeux définis dans le SAGE Yèvre-Auron résultent de la déclinaison des quatre thématiques majeures issues de l'état des lieux, auxquelles a été ajoutée une thématique transversale concernant l'information, la sensibilisation et le développement des échanges :

- Maîtriser l'exploitation des ressources en eau pour préserver la ressource et satisfaire les usages ;
- Sécuriser l'alimentation en Eau Potable ;
- Protéger les ressources en eau pour restaurer leur qualité physico-chimique ;
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques ;
- Promouvoir une approche globale de sensibilisation et de communication à l'échelle du bassin.

Historique et état d'avancement du SAGE

La démarche d'élaboration du SAGE a été amorcée pour faire face à différentes pressions exercées sur la ressource, au niveau du territoire. Dans un contexte géologique peu propice à un stockage important de la ressource au niveau des nappes et de forte pression anthropique impactant la ressource superficielle sont apparus des **problèmes quantitatifs et qualitatifs**, premiers éléments déclencheurs de la prise de conscience de la nécessité de mettre en place un outil concerté de la gestion de la ressource en eau.

Après une dizaine d'année d'élaboration, le SAGE Yèvre Auron a été adopté par arrêté inter-préfectoral le **25 avril 2014**. Le SAGE Yèvre Auron est actuellement en phase de mise en œuvre.

Les principales dates :

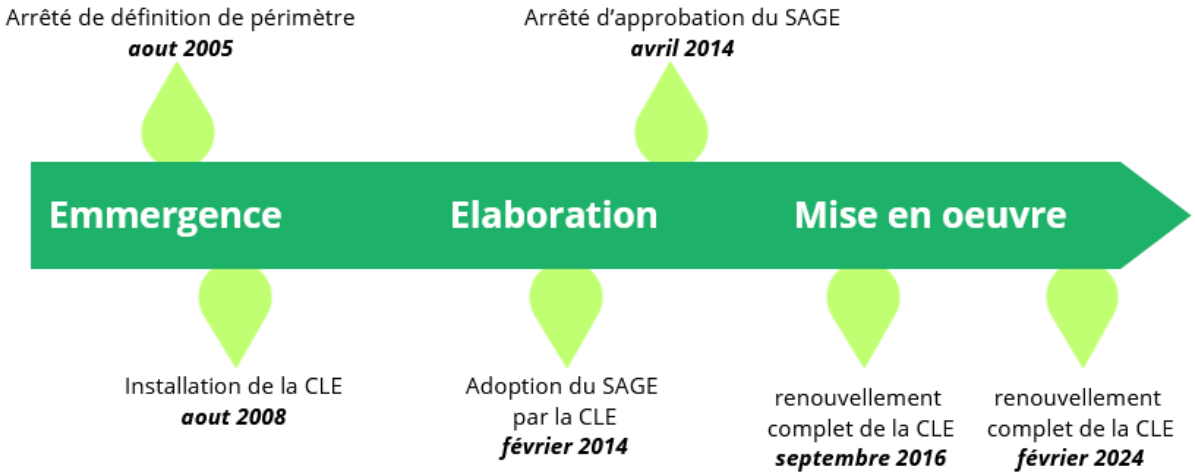

Depuis la phase de mise en œuvre du SAGE, le portage de la démarche a été transféré du Conseil Départemental du Cher à l'Établissement public Loire.

Les masses d'eau du territoire

Le territoire du SAGE comporte un réseau hydrographique relativement dense. Il est d'abord constitué d'un cours d'eau principal : l'Yèvre. Celui-ci possède plusieurs affluents dont les principaux sont, d'amont en aval : l'Airain, l'Ouatier, le Colin, le Langis, le Moulon, l'Auron (le plus important), l'Annain, le Barangeon.

Afin d'évaluer l'état des eaux, un référentiel cartographique a été établi. Les bassins versants ont été découpés en unité d'évaluation : les masses d'eau. Ce sont des unités hydrographiques ou souterraines cohérentes, présentant des caractéristiques communes et pour lesquelles on peut définir un même objectif.

Le territoire du SAGE Yèvre Auron comporte ainsi :

- **21 masses d'eau « cours d'eau »** dont l'état qualifié en 2025 est :
  - 3 masses d'eau en bon état (aucune en très bon état),
  - 9 masses d'eau en état moyen,
  - 3 masse d'eau en état médiocre,
  - 6 masses d'eau en mauvais état.

La tendance sur le territoire est à une dégradation de l'état des masses d'eau « cours d'eau ». Même si cette tendance est à relativiser au regard de l'évolution des méthodes d'évaluation entre l'état 2013 et celui de 2019, on note une dégradation entre 2019 et 2025.

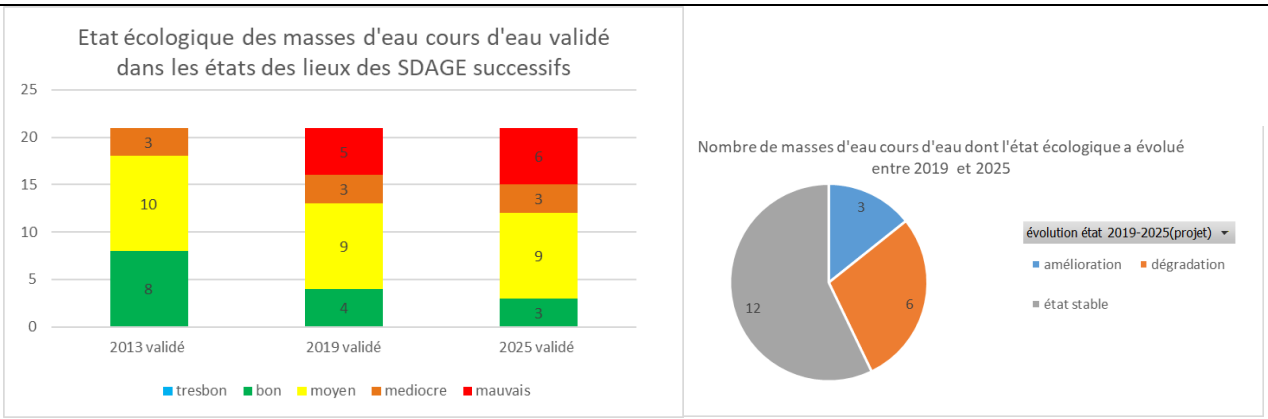

Figure 1: évolution de l'état des masses d'eau du SAGE Yèvre Auron entre les périodes évaluatives du SDAGE: 2013, et 2025

- 3 masses d'eau artificielles liées au Canal de Berry

- 2 masses d'eau « plans d'eau » :
  - en état moyen pour l'étang de Craon,
  - en état médiocre pour l'étang de Goule.

- **8 masses d'eau souterraines** :

Code européen de la masse d'eau	**Nom de la masse d'eau**	**État chimique de la masse d'eau** 2 : bon état 3 : mauvais état	**État quantitatif de la masse d'eau** 2 : bon état 3 : mauvais état
FRGG071	Calcaires et marnes libres du Dogger au Sud du Berry	2	3
FRGG077	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du BV de Yèvre/Auron	3	3
FRGG084	Craie du Séno-Turonien du Sancerrois	3	2
FRGG109	Alluvions Cher	2	2
FRGG130	Calcaires et marnes captifs du Lias de la marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG131	Grès et arkoses du Trias du bassin parisien captifs	2	2
FRGG142	Sables et grès captifs du Cénomanien unité de la Loire	2	3
FRGG144	Calcaires tertiaires lacustres du Berry	3	2

Les cartographies de l'état des masses d'eau 2023 (source : AELB) sont présentées en annexe 1.

En synthèse

Une ressource en eau globalement en mauvais état

Sur les 21 masses d'eau « cours d'eau » dont l'état qualifié en 2019 seules 5 sont en bon état (aucune en très bon état). Les paramètres de déclassement sont multiples et les risques pesant sur ces cours d'eau sont principalement liés à l'hydrologie, la morphologie, les pesticides, les discontinuités écologiques et les nitrates.

Le territoire est concerné par 11 masses d'eau souterraines ; une d'entre elle est particulièrement utilisée pour les usages anthropiques (AEP, industrie et irrigation agricole) et présente un état dégradé qualitativement et quantitativement. Celle-ci est également fortement liée aux cours d'eau sus-jacents.

Un déficit quantitatif chronique

Le territoire est entièrement inclus en zone de répartition des eaux depuis 1994 principalement celle du bassin du Cher et 2 communes pour la nappe du Cénomanien. Une gestion des eaux d'irrigation agricole ajustée depuis 2010 et l'instauration de de volumes prélevables tous usages depuis 2014 ont permis une maîtrise des prélèvements sur le territoire. Toutefois ces efforts paraissent insuffisants au regard notamment du changement climatique et le territoire présente toujours un déficit structurel. Une démarche HMUC a été engagée notamment pour évaluer les volumes prélevable hivernaux et ajuster les volumes estivaux.

Un territoire dépendant d'approvisionnements extérieurs

Historiquement concerné par de fortes teneurs en nitrates des eaux souterraines, plusieurs producteurs d'eau potable du territoire se sont tournés vers la dilution des eaux locales par celles provenant de la nappe d'accompagnement de la Loire, pour respecter les normes. Cette dépendance à des ressources extérieures tend à s'accentuer à la fois car il pèse une dégradation de la qualité des ressources locales par les pesticides notamment mais également des problématiques quantitatives conjoncturelles.

Changement climatique

En l'état des connaissances, les modèles climatiques convergent vers une stabilité annuelle des précipitations accompagnée d'une plus grande irrégularité de celles-ci Les sécheresses, dès aujourd'hui et davantage demain, plus longues et plus intenses, notamment en automne, vont générer des tensions croissantes entre les besoins naturels et les demandes humaines.

La commission locale de l'eau

La Commission Locale de l'eau (CLE) est une assemblée composée d'élus, d'usagers et de représentants de l'Etat qui a pour mission d'élaborer le SAGE et de le faire vivre une fois adopté.

La CLE Yèvre-Auron se compose de 43 membres répartis en 3 collèges :

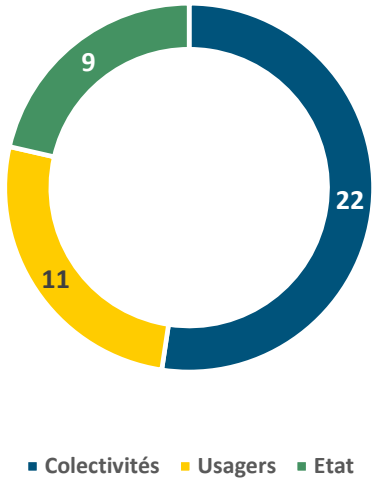

Conseil Départemental du Cher et de l'Allier, Conseil Régional CVL et ARA, Bourges Plus, PETR Centre Cher, SIVY, SIAB3A, SCB, SMIRNE, EP Loire
Communes de: Saint-Denis-de-Palin, Ourouer-les-Bourdelins, Berry-Bouy, Verneuil, Morogues Baugy, Saint-Laurent, Annoix, Valigny, Saint martin d'Auxigny, la Chapelle Saint-Ursin

Chambres du Cher de Commerce et d'industrie, d'Agriculture, des métiers et de l'Artisanat, Fédérations de pêche et protection des milieux aquatiques dub Cher et de l'Allier, Comité départemental de Canoé kayak du Cher, AREA Berry, Nature 18, CRPF CVL, Syndicat de la propriété rurale du Cher, UDAF du Cher, UDSI du Cher

Préfet coordonnateur de bassin, Préfets du Cher et de l'Allier, AELB, OFB, ARS (Antenne du Cher), DDETSPP 18, DDT18, DREAL centre

La cellule animation du SAGE

En 2025, l'animation du SAGE a été assurée par une animatrice à temps non complet basé à Bourges (0.8 ETP). Ce poste de chargé de mission a été appuyé par 0,545 Équivalent Temps Plein pour le volet administratif et financier, l'encadrement, l'élaboration de cartographies ou encore sur des thématiques techniques particulières (continuité écologique principalement).

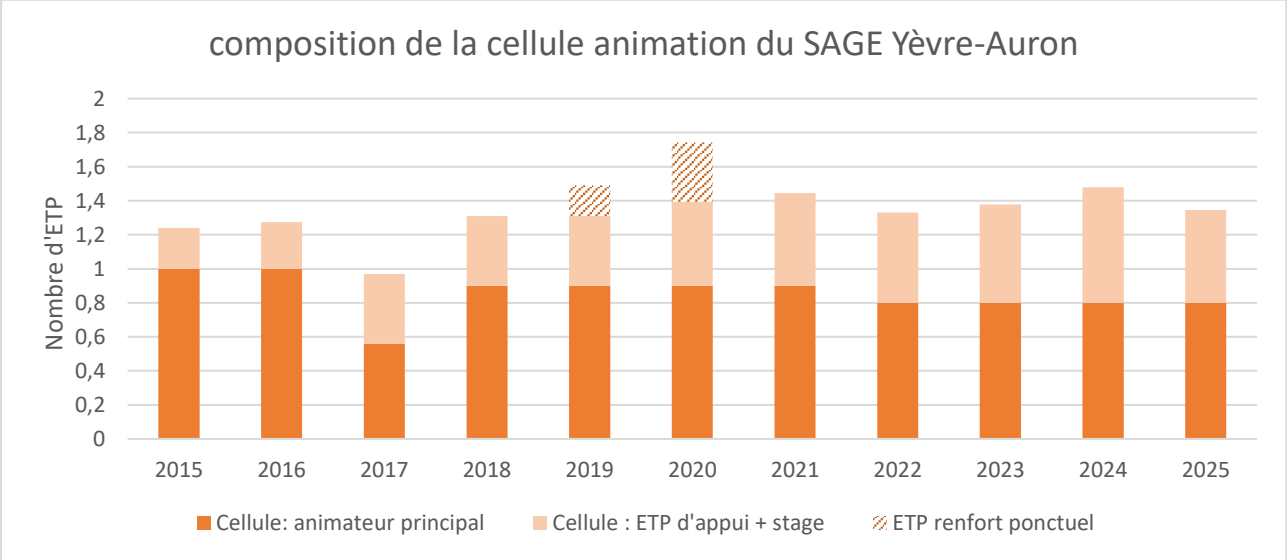

Figure 2: ETP valorisés sur la cellule animation du SAGE Yèvre-Auron depuis 2015
(NB : en 2017 le poste d'animateur principal est resté vacant environ 5 mois)

L'ACTIVITES DES INSTANCES DU SAGE

La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composée de 43 membres : 22 membres pour le collège des élus, 12 membres pour le collège des usagers et 9 membres pour le collège de l'État. La CLE, installée en 2008, a été entièrement renouvelée par Arrêté Préfectoral le 1er février 2024.

En 2025, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie **quatre** fois.

Commission du 11 mars 2025

Membres de la CLE lors de la séance du 11 avril 2024		
en exercice	**présents**	**votants**
43	**18**	**21**

Durant cette séance plénière la CLE a :

- rendu un avis favorable sur le 2ème dépôt de projet de SCoT Pays Berry-Saint-Amandois ;
- élaboré un avis sur les enjeux du SDAGE et du PGRi Loire Bretagne ;
- adopté son rapport d'activité 2024 et le plan d'actions 2025 ;
- validé le volet Climat d'HMUC Cher.

La CLE a également :

- émis le souhait auprès de la DDT d'une rectification matérielle du périmètre du SAGE qui comprend une zone de chevauchement avec celui des Saudres au nord et ne suit pas le contour des bassins versants sur 2 communes contrairement au reste de la frontière est ;
- pris connaissance des dossiers de déclaration reçus en 2024 ;
- pris connaissance du décret SAGE publié en décembre 2024 et des travaux à mener en Bureau.

Commission du 12 juin 2025

Membres de la CLE lors de la séance du 28 novembre 2023		
en exercice	**présents**	**votants**
43	**22**	**23**

Durant cette séance plénière la CLE a :

- rendu un avis favorable sur la demande de Bourges Plus de droit de préemption sur l'aire d'alimentation du captage du Porche;

La CLE a également:

- débattu des perspectives de modifications du règlement intérieur de la CLE ;
- programmé une commission thématique « qualité de l'eau ».

Commission du 11 septembre 2025

Membres de la CLE lors de la séance du 28 novembre 2023		
en exercice	**présents**	**votants**
43	**23**	**24**

Durant cette séance plénière la CLE a :

- rendu un avis favorable sur le projet de SCoT Avord Bourges Vierzon en soulignant la volonté d'intégration des questions d'eau en contexte de changement climatique ;

La CLE a également:

- pris connaissance des bilans de présence des membres de CLE demandés dans le cadre des réflexions sur la modification du règlement intérieur de la CLE ;
- pris connaissance de l'état d'avancement de la démarche Concert'eau Cher ;
- pris connaissance des suivis d'une espèce patrimoniale, l'écrevisse à pattes blanches, par la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques su Cher
- pris acte de ne pas rendre d'avis sur le 2nd projet de SCoT Sancerre Sologne au regard du faible territoire concerné et de la difficulté à émettre un avis sur des éléments stratégiques à cette échelle.

Commission du 27 novembre 2025

Membres de la CLE lors de la séance du 28 novembre 2023		
en exercice	**présents**	**votants**
43	**19**	**20**

Durant cette séance plénière menée conjointement avec le SAGE Cher amont, à Vallon en Sully, la CLE a :

- pris connaissance de l'état d'avancement de la démarche HMUC Cher par volet ;
- pris connaissance des difficultés de financement de la démarche HMUC Cher ;
- émis à l'unanimité la volonté de reconnaitre et de poursuivre l'émergence du PTGE Cher ;
- adopté sa feuille de route pluriannuelle 2026-2030 ;

Bilan de la participation des membres de la CLE en 2025

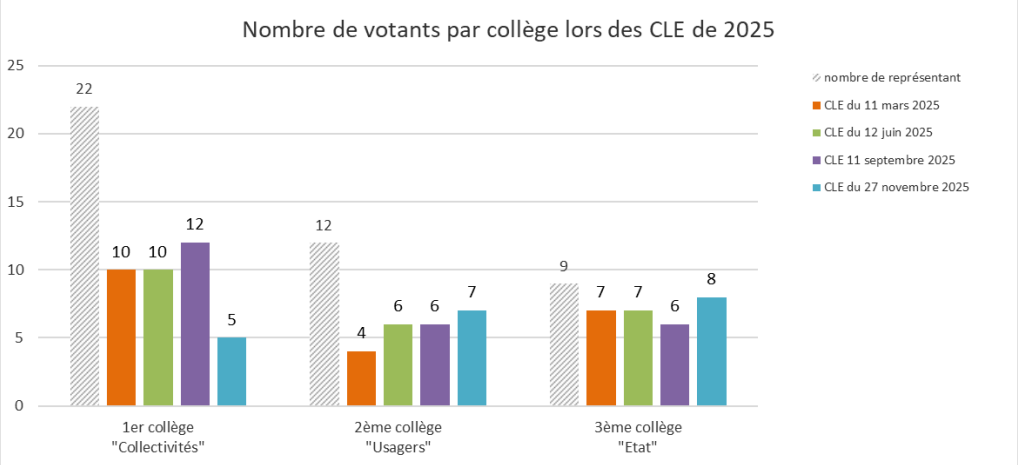

Le Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composé de 16 membres : 8 membres pour le collège des élus, 4 membres pour le collège des usagers et 4 membres pour le collège de l'État. Le Bureau de la CLE s'est réuni une fois en 2025.

Le Bureau de la CLE s'est réuni le 15 mai 2025.

Lors de ce Bureau, les 14 membres présents ont principalement :

- débattu des priorités territoriales et thématiques pour la construction du prochain programme de mesures de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- élaboré le calendrier de déclinaison des trajectoires de sobriété ;
- élaboré la trame de la feuille de route 2026-2030 du SAGE et les thématiques prioritaires
- évoqué en questions diverses les projets d'énergie renouvelables qui se multiplient et dont les impacts cumulés peuvent être conséquents sur certaines zones.

Les avis de la CLE

En 2025, la Commission Locale de l'Eau a rendu 5 avis concernant :

- les enjeux du SDAGE et du PGRi Loire Bretagne ;
- le 2ème dépôt de projet de SCoT Pays Berry-Saint-Amandois ;
- le droit de préemption, dans le cadre de la protection de la ressource en eau, sur l'aire d'alimentation du captage d'eau potable du Porche, demandé par Bourges Plus ;
- les priorités territoriales et thématiques pour la construction du prochain programme de mesures de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- le projet de SCoT Avord Bourges Vierzon en soulignant la volonté d'intégration des questions d'eau en contexte de changement climatique.

Par ailleurs, la CLE a reçu pour information en 2024, 9 copies de récépissés de dossiers soumis à déclaration au titre du Code de l'Environnement et 4 copies d'arrêtés (Plan annuel de répartition des eaux…).

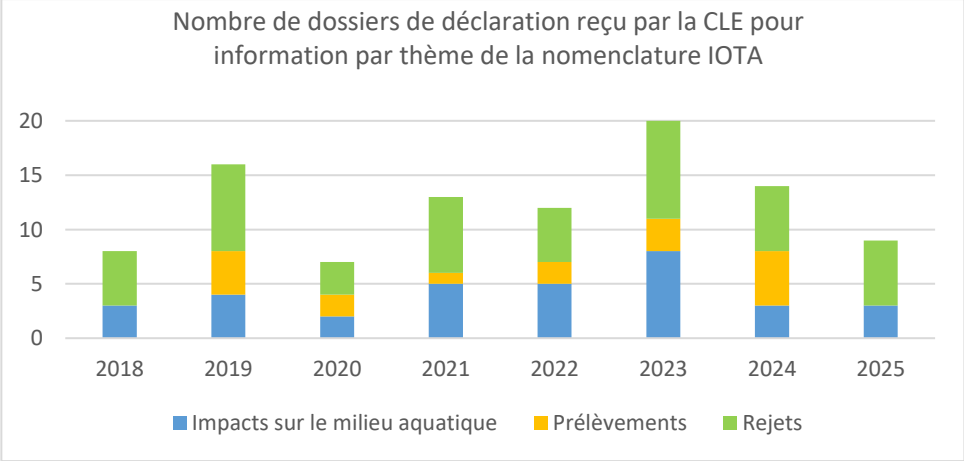

Les commissions de travail

Une commission gestion quantitative s'est réunie au cours de l'année 2025

Lors de la commission qui s'est déroulée le 14 mars 2025, la DDT du Cher a présenté l'état des ressources en eau, AREA Berry a présenté le bilan de la campagne d'irrigation agricole 2024, durant laquelle aucune restriction d'usage n'a été pris.

Les échanges ont ensuite porté sur le suivi des recommandations issues de l'évaluation de la gestion volumétrique de 2022 ainsi que l'analyse de faisabilité de télérelève pour les irrigants agricoles. Enfin un point d'étape de la démarche Concert'eau a été effectuée.

Cette commission a été préparée par le Comité technique, qui s'était tenu le 5 décembre 2024.

Une commission qualité de l'eau s'est réunie au cours de l'année 2025

Lors de la commission qui s'est déroulée le 4 septembre 2025, l'état des lieux dans les eaux des surfaces puis dans les eaux destinées à la consommation humaine a été présenté par type de molécules : nitrate, pesticides, PFAS, CVM. L'objectif est d'identifier les défis à relever pour l'alimentation en eau potable ; Bourges Plus et des participants ont apporté leurs retours d'expérience et questionnements en tant que producteurs d'eau potable.

Les réunions Inter-SAGE

Pour le suivi de démarches mutualisées avec les SAGE voisins, des réunions communes sont organisées afin d'optimiser la mobilisation territoriale. En 2025, outre la réunion de CLE du 27 novembre qui s'est déroulée conjointement avec la CLE Cher amont (voir page 7), **1 réunion inter-SAGE** s'est déroulée le **28 février 2025.** Mutualisée entre les SAGE Yèvre-Auron, Cher amont et Cher aval, cette réunion avait pour objectif de présenter les enjeux du SDAGE et du PGRi Loire Bretagne à tous, pour que les CLE puissent ensuite chacune adopter un avis éclairé.

La cellule animation

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau. À ce titre elle a procédé à :

- organiser et animer les réunions de la CLE, de son Bureau et de ses commissions ;
- préparer et rédiger les avis de la CLE dans le cadre des procédures de consultation administrative ;
- assurer le portage des actions confiées à la structure porteuse en phase d'élaboration, mise en œuvre et révision (études – produits de sensibilisation et de communication à l'attention de différents publics) ;
- accompagner et suivre les différents maitres d'ouvrages d'opérations déclinant le SAGE.
- le suivi administratif et financier de la procédure comprenant notamment la réalisation du bilan d'activités annuel de la CLE.

Dans le cadre du SAGE, la cellule, et/ou le Président et les Vice-présidents de la CLE, suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin. **L'animatrice principale** a ainsi assisté à **50 réunions** organisées par des instances partenaires (services de l'État, associations, collectivités, acteurs socioprofessionnels, chambres consulaires …) dont 10 dédiées à HMUC Cher ; elle a également **organisé 9 réunions** au titre du SAGE, réalisé 10 points « bilatéraux » de travail selon les dossiers en cours. Elle a

également effectué 3 jours de terrain dans le cadre de l'acquisition de connaissance complémentaires (accompagnement de stagiaires, prises de mesures de débit, pose de sonde…) auxquels s'ajoute l'appui du chargé de mission dédié à la continuité écologique et à l'hydrométrie.

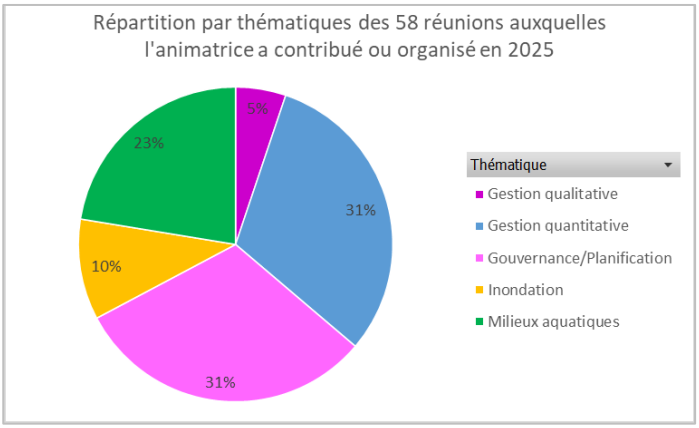

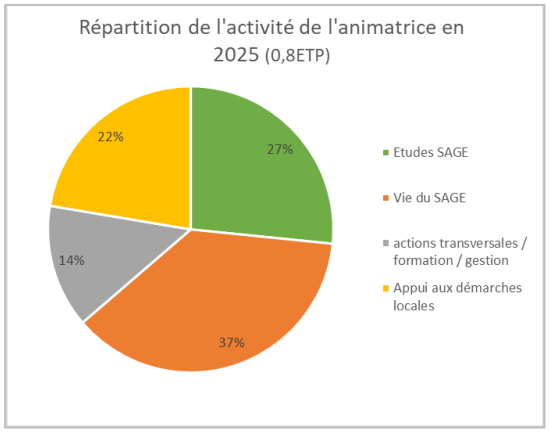

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Site Internet et lettre périodique

Le site a été administré mais peu de nouveaux articles ont été créés au cours de l'année 2025. Le site ayant été entièrement refondu en 2024, un travail important de remise en forme et de mise à jour (liens rompus etc) a été mené par l'animatrice en 2025. L'espace partagé de dossiers numérique, pour faciliter la transmission et les échanges entre les membres de CLE et partenaires du SAGE, n'est pas encore disponible.

Deux lettres d'information web ont été éditées en mai et décembre. Elles relatent l'actualité du territoire et sont envoyés aux communes, collectivités, partenaires techniques et particuliers du territoire (environ 300 destinataires).

Webinaires inter-SAGE « CLE en main »

Conçus pour acculturer les membres des CLE des 3 SAGE du bassin du Cher portés par l'EP Loire à des sujets/thèmes sur lesquels ils peuvent être amenés à se positionner et travailler ensemble, les webinaires initiés en 2021 avaient été appréciés par les membres des CLE. Ils ont donc été reconduits chaque année depuis. Le cycle de webinaire de 2024 s'est terminé en janvier 2025.

L'ensemble des présentations et vidéos sont accessibles sur le site internet du SAGE.

La proposition de webinaire et les sujets pour 2026 seront fonction du nombre de nouveaux élus suite aux élections municipales et de l'ensemble des outils d'acculturation mobilisés alors.

Page Facebook mutualisée

En synergie avec les SAGE Cher amont et Cher aval, une page Facebook a été créée afin de multiplier les vecteurs de communication vers le grand public. Divers éléments y ont été publiés ou relayés en 2025 au travers d'une trentaine de publications.

LES ACTIONS ET ETUDES DE LA CLE

Gestion conjecturelle de la ressource en eau

✓ Suivi du protocole de gestion volumétrique sur le territoire du SAGE

La gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricoles sur le SAGE repose sur 2 grands axes :

- un volume prélevable défini par bassin (règle 1 du SAGE),
- une modulation de ce volume en fonction de l'état de la ressource à l'instant T selon le protocole de gestion rappelé ci-dessous.

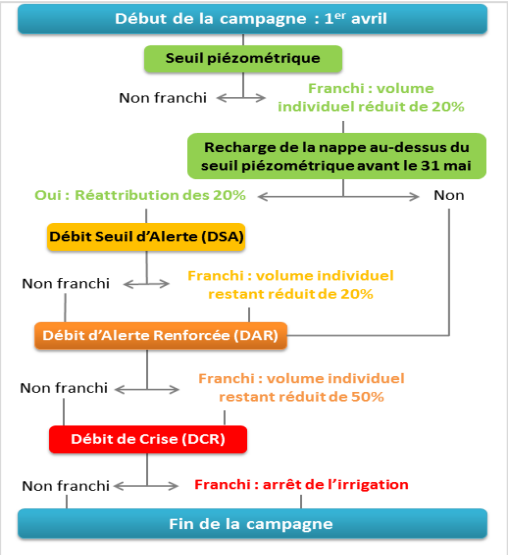

Ce protocole, basé historiquement sur une démarche volontaire des irrigants agricoles, a été coconstruit dans le cadre du SAGE Yèvre-Auron depuis 2007 et est suivi depuis par la CLE. Il a été intégré dans la gestion courante de l'irrigation agricole notamment *via* l'Autorisation Unique de prélèvement accordée pour 15 ans à AREA Berry (3/08/2018).

L'objectif de cette gestion est de permettre **d'anticiper les situations de crises**, de mieux garantir les débits dans les cours d'eau et d'anticiper les situations de pénurie d'eau pour l'irrigation.

Après plus de 10 ans de mise en œuvre de ce protocole, la CLE a validé **une évaluation de l'efficacité** de ce protocole de gestion volumétrique.

En 2025 la CLE a continué à suivre et actualiser la déclinaison des recommandations formulées par cette évaluation, mais aussi les bilans annuels de campagne d'irrigation, les réflexions sur le déploiement par l'OUGC AREA Berry de la télédéclaration par les irrigants agricoles.

✓ Le suivi de la ressource en eau

La situation météorologique et l'état de la ressource en eau sont suivis tout au long de l'année par la Cellule de l'eau préfectorale à laquelle participe le SAGE. En 2025, les restrictions d'usage de l'eau ont été nombreuses et durables ; la recharge hivernale ayant été moyenne, une restriction volumétrique a été appliquée au titre des niveaux piézométrique sur la zone Colin-Ouatier-Langis (COL). Ensuite, plusieurs bassins ont été concernés par des arrêtés entre le 10 juillet et le 30 novembre. Au plus fort de la période de basses eaux, du 14 aout au 3 octobre, 3 zones d'alerte sur les 4 étaient placées en crise (Auron-Airain-Rampennes, Yèvre amont, COL). Yèvre amont est restée placée en crise jusque fin novembre et COL en alerte renforcée. Les ruptures d'écoulement de novembre ont nécessité une pêche de sauvegarde sur l'Yèvre à Savigny en septaine.

Figure 3:assèchement de l'Yèvre à Savigny en Septaine - 4/11/2025 (photo FDAAPPMA18)

Modélisation CAYAC – nappe du Jurassique supérieur

Le PAGD du SAGE Yèvre-Auron prévoit un accompagnement à la création des retenues de substitution et collinaires[1] dans ses objectifs 1.2.5 à 1.2.9. Suite aux échanges et travaux conduits par les acteurs de l'eau en 2019 et 2020, dans le cadre de l'élaboration de Concert'eau notamment, la CLE souhaitait mener une étude des effets potentiels de la substitution et de volumes hivernaux complémentaires.

Pour cela, un partenariat a été développé entre l'EP Loire, structure porteuse du SAGE, et le BRGM en décembre 2021 pour étudier spécifiquement la nappe du jurassique supérieur commune aux SAGEs Cher amont et Yèvre Auron, dont le fonctionnement est complexe.

Après une phase de conceptualisation en 2022 (récolte et analyse des données, identification des manques, expression des besoins…) ayant abouti au choix de de mobiliser un modèle régional maillé ; les années suivantes ont été consacré à la construction du modèle : limites, géométrie, zone de faille, modélisation globale pluie-débit-piezo, maillage, mensualisation et localisation des prélèvements et rejets. Cette phase a pris plus de temps que prévue du fait d'un retard du volet usage de la démarche HMUC.

2026 sera consacré à finaliser la construction (mensualisation rejets/prélèvements) et le calage du modèle (régime permanent et transitoire). Il sera ensuite mobilisé pour répondre aux attentes exprimées sur le territoire en 2027 et suivantes, pour définir/préciser les volumes prélevables et les conditions de prélèvements en visant les gammes de débits écologiques qui devraient être déterminés dans le cadre de HMUC Cher début 2027. L'exploitation du modèle est conditionnée à son financement ainsi qu'à celui de la détermination des débits écologiques.

Démarche Hydrologie Milieux Usages Climat bassin du Cher

Après un travail de regroupement des secteurs de travail, pour rationaliser la démarche et les couts associés ; l'année 2025 aura vu, pour les prestations externalisées :

- amélioration des connaissances des nappes d'eau souterraines. La campagne basses eaux qui n'avait pas pu être menée en 2024 a été menée début octobre 2025. Cette dernière campagne clos cette amélioration des connaissances sur les 2 aquifères concernés : les Calcaires tertiaires lacustres du Berry et celui des grès et arkose du Trias.
- démarrage du volet milieux, permettant d'évaluer l'état des cours d'eau et de définir des gammes de débits biologiques.

En interne, 2025 a permis de continuer la bancarisation des données et la concertation sur les méthodologies à utiliser dans le cadre des volets « usages » et « hydrologie ». Deux stagiaires de fin de master sur les thématiques hydrologie et hydrogéologie (co-encadré par l'animatrice du SAGE Yèvre-Auron) ont prêté main forte à l'équipe pour décliner l'ensemble des indicateurs sur chaque unité de gestion.

Le volet usage sera finalisé au 1er trimestre 2026 (rapports méthodologiques et traitements). Sous réserve de boucler le plan de financement de la phase 1 d'ici mars prochain, il sera possible de mener le volet milieux et d'initier le complément nécessaire pour le volet hydrologie (modélisations pour le désinfluencement des débits). Les gammes de volumes potentiellement mobilisables seront alors déterminés en 2027, début 2028. Cette démarche a fait l'objet de nombreux comités techniques d'échanges au cours de 2025.

[1] Substitution = prélèvements anticipés pour le stockage de l'eau en hiver en remplacement d'un prélèvement fait en été / collinaire = alimentée par des eaux de ruissellement

LE SUIVI DES PROJETS DU TERRITOIRE

La Commission Locale de l'Eau incite et accompagne les structures opérationnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions notamment *via* l'outil Accord de territoire de l'Agence de l'eau.

En effet, la mise en œuvre du SAGE repose, d'une part, sur le respect et l'application de ses prescriptions réglementaires et, d'autre part, sur la réalisation d'actions concrètes et de projets menés par les acteurs locaux.

Accords de territoire milieux aquatiques

Le territoire du SAGE est couvert par des structures de gestion de milieux aquatiques. Elles sont amenées à porter des accords de territoires (précédemment contrats territoriaux) pour la restauration des milieux aquatiques (AdTMA) co-financés par l'Agence de l'Eau, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental du Cher.

✓ Bassin Auron-Airain

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassin de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A) est engagé dans un 2nd CTMA pour la période 2023-2025.

En 2025, le Syndicat a poursuivi les actions inscrites dans son 2nd contrat, comportant principalement des travaux de restauration de rivière, de zones de frayère et de zones humides. Le Syndicat poursuit également le suivi piézométrique d'une zone naturelle d'importance, les Marais de Contres, suivis qui alimenteront également la compréhension du fonctionnement global de la ressource dans le cadre de HMUC Cher. En 2025, le SIAB3A a également travaillé le programme d'actions de son accord de territoire 2026-2028, incluant dorénavant la tête de bassin versant de l'Auron dans le département de l'Allier. Le Syndicat a mis une place une stratégie d'inventaire de zones humides et maintien sa convention de gestion avec la DGA-TT pour restaurer les cours d'eau du polygone de tir, zone d'environ 100km² dont l'accès est restreint et surveillé.

✓ Bassin de l'Yèvre

En 2025, après un renouvellement complet de son équipe technique, le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre a continué les actions de son contrat territorial 2024-2029.

Les actions comportent des travaux de restauration de cours d'eau, la restauration de continuité écologique, la restauration de zones humides comportant de la reconversion de peupleraie (voir ci-dessous). En 2025, le SIVY a également travaillé le programme d'actions de son accord de territoire 2026-2028.

Figure 4: reconversion de 1,2 ha de peupleraie à Saint germain du Puy en zone humide.

Contrats de protection de captage d'eau potable

Ces contrats s'inscrivent dans un cadre général de réduction de la pollution des eaux par les nitrates, au titre de la directive européenne Nitrates, et de la directive cadre sur l'Eau.

✓ Champ captant du Porche à Bourges

Le champ captant du Porche compte parmi les 7 captages prioritaires SDAGE et Grenelle du département du Cher. Il fournit environ 2 millions de m^3 d'eau par an (2 114 000 m^3 en 2023), soit une contribution de 28% de la ressource totale mise en distribution par la collectivité (données RPQS 2023).

En 2025, le 4ème Contrat s'est achevé dans un cadre multi partenarial, avec des actions intégratrices des différents aspects liés à la qualité des eaux sur cette masse d'eau classées également en risque sur le paramètre phytosanitaire. Ce dernier point est devenu un enjeu prégnant, les métabolites de pesticides étant dorénavant détectés dans les analyses. L'accord de territoire 2026-2031 a été travaillé tout au long de cette année avec ce double enjeu et dans l'optique de fonder une véritable communauté locale de l'eau, de l'agriculture et de l'alimentation, autour des enjeux du captage du Porche. La collectivité souhaite maintenir l'accompagnement des pratiques culturales, le développement de filières (historiquement chanvre et dorénavant de pain bio), et développer une approche paysagère et écologique (notamment sur la vallée de l'Auron et un complexe de haies).

✓ Aire d'alimentation du captage de Soulangis

Le captage des « près de Grouère » a été classé captage prioritaire Grenelle et prioritaire au SDAGE. Il fournit environ 1 million de mètre cube d'eau potable sur les 1,5 distribués par le SMIRNE à 26 000 habitants de 27 communes (500 000 m3 proviennent d'achats au SMERSE qui capte en Loire).
Un 2nd contrat sur la période 2023-2028 a été acté par le SMIRNE pour conforter les teneurs en nitrates sous la limite réglementaire des 50 mg/l. En 2025 les actions ont notamment porté sur un accompagnement des pratiques culturales, des diagnostics d'exploitation, l'établissement une cartographie des risques de transferts, ou encore des échanges techniques sur les couverts d'interculture. Une réflexion sur le volet quantitatif est également amorcée dans ce 2nd contrat, avec un impact, qui reste à évaluer, des prélèvements agricoles sur un des 2 forages du champ captant.

Contrat territorial Gestion Quantitative et Qualitative – Concert'eau Cher

Le CT Concert'eau a été signé en 2021 et doit permettre de contribuer à l'amélioration de l'état quantitatif des eaux souterraines et superficielles de la ZRE Cher, incluant Yèvre-Auron, tout en maintenant la durabilité des exploitations agricoles du périmètre, notamment celles utilisant l'irrigation, et l'ensemble des autres usages économiques et récréatifs. Le projet vise également à obtenir une meilleure qualité de la ressource en eau.

Sur la 1ère période, 2021-2023, 12 structures s'étaient engagées dans un panel d'actions diversifiées ; ils sont dorénavant 15 à contribuer à celles de la 2nd période du Contrat, 2024-2026.

L'ensemble des actions ont poursuivi leur mise en œuvre en 2025 :

- L'accompagnement des agriculteurs dans leur changement de pratique et de système pour diminuer l'irrigation,
- La limitation des pertes de nitrates et phytosanitaires vers le milieu naturel
- Les actions de sensibilisation des acteurs et des usagers sur la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau

- La réalisation d'une étude économique et financière et d'études d'acquisition de connaissance

En complément de la poursuite des actions, quelques actions ont marqué l'année 2025 :

- Le co-encadrement d'un projet tutoré sur la réutilisation des eaux usées traitées avec l'animateur du SAGE.
- Des actions de communication grand public sont renforcées avec le tournage de vidéos
- Le PTGE en émergence a été validée par les CLE en novembre 2025.

La fin d'année 2025 a également été l'occasion en lien avec les échanges sur le PTGE de commencer à envisager la suite du contrat territorial dont la fin de la période de mise en œuvre est prévue au 31 décembre 2026.

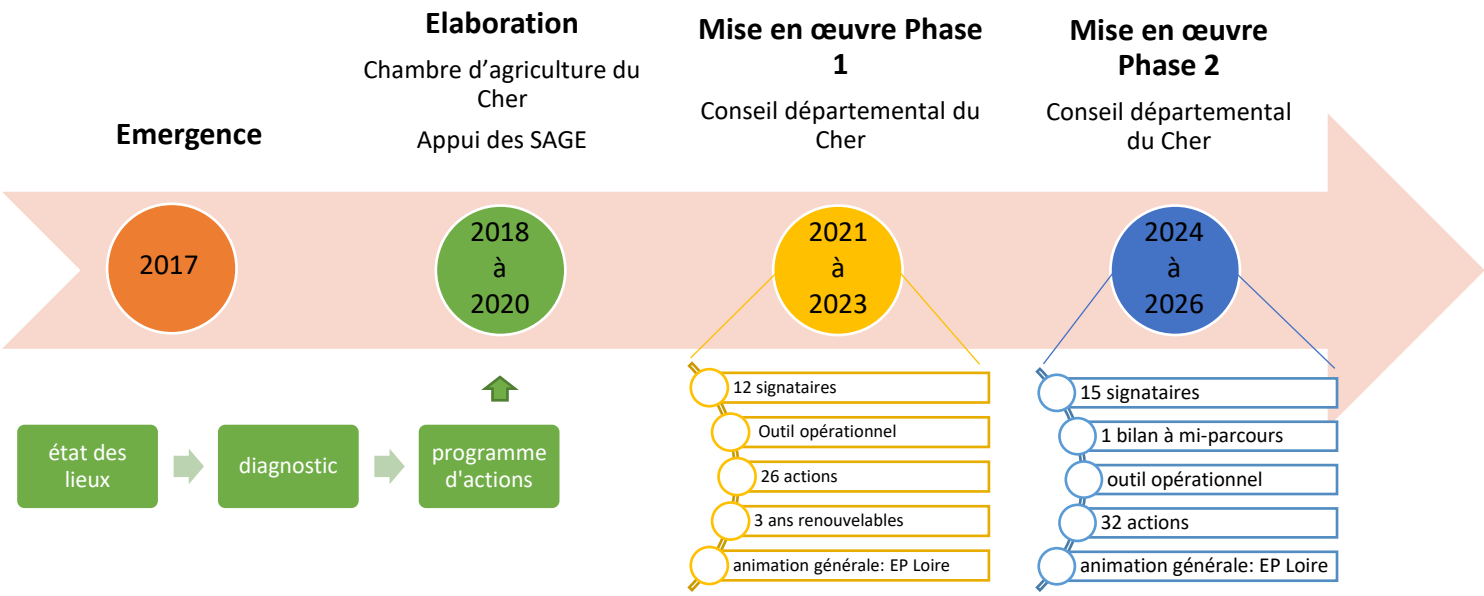

Gestion des inondations : PEP Cher médian et aval

Ce Plan d'Etudes Préalables, débuté en 2021 et adopté par les services d l'Etat en septembre 2024, couve 8 300 km² et 6400 km de cours d'eau est animé depuis 2024 par 2 chargés de mission de l'EP Loire, basés respectivement à Orléans et à Bourges, et 1 animatrice dédiée au secteur Sauldres, porté par le SMABS. En 2025, les actions ont notamment porté sur les axes :

- communication : construction d'une identité visuelle, sensibilisation des scolaires (dont 2 écoles sur Yèvre-Auron)
- amélioration des connaissances et la conscience du risque : lancement de 3 études sur le risque ruissellement, dont le bassin du Moulon et du Barangeon, et une sur l'exploitation du potentiel en Zone d'expansion des Crues (hors Yèvre-Auron). Réalisation de formations « bonnes pratiques pour le relevé de laisses et repères de crus ».
- surveiller, prévoir, alerter : réalisation de 1O ateliers de sensibilisation au risque inondation sur les outils de gestion de crise. Aide à la rédaction de Plans Intercommunaux de Sauvegarde et de continuité d'activité ;
- réduire la vulnérabilité : 120 diagnostics d'habitats et 9 visites de bâtiments publiques ou équipements d'intérêt général.

La transition vers le PAPI est en cours d'organisation avec la fin du financement en juillet 2026.

BILAN FINANCIER

Les démarches administratives nécessaires à l'avancement du projet sont assurées par la cellule animation du SAGE. Certains impératifs du fonctionnement de la structure porteuse, l'Établissement public Loire, sont à respecter, notamment :

- préparation du budget, inscription des crédits ;
- plan de financement des études, demandes de subvention ;
- procédure de marchés publics.

Types de dépenses		Montants des dépenses*	Subvention AELB	EP Loire - contributions
Animation	Salaires et charges de la cellule d'animation 2025 - 1.345 ETP**	78 155,81 €	70%	30%
	Frais de fonctionnement	6 370,36 €	Forfait	-
	Sous-total	*84 526,17 €*		
Communication	Hébergement du site internet	356,00 €	0%	100%
	Plaquette ruissellement	805,50€		
	Sous-total	*1 161,50*		
Total 2025		**85 687,17 €**		

*** en 2025, le poste d'animatrice principale a été occupé à temps partiel (0,8 ETP)*

BILAN ET PERSPECTIVES 2026

L'année 2025 a été la onzième année complète de mise en œuvre du SAGE Yèvre-Auron.

Elle a été marquée par la poursuite de la démarche HMUC Cher, devant apporter les éléments d'aide à la décision nécessaires à la révision et précision des indicateurs de gestion quantitative du SAGE Yèvre-Auron et des 3 autres territoires de SAGE concernées. Dans cette démarche, la construction du modèle hydrogéologique CAYAC par le BRGM grâce à un partenariat avec l'EP Loire, sur une nappe stratégique communes aux territoire Cher amont et Yèvre-Auron, est toujours en cours dans l'attente de finalisation du volet « usages ». Les prestations externalisées d'HMUC ont été poursuivies ou démarrées (piézométrie, volet milieux), la bancarisation des données et la concertation sur les méthodologies du volet usages et hydrologie ont été poursuivies, et deux stages de master 2 en hydrologie et hydrogéologie ont permis de compléter le volet H.

La recherche de financements complémentaires pour l'analyse HMUC Cher se poursuivra en 2026 avec une nouvelle sollicitation de financeurs potentiels. Le volet « usages » d'HMUC Cher sera validé et affiné sur le périmètre CAYAC pour être intégré au modèle hydrogéologique. La finalisation de ce modèle permettra d'obtenir les chroniques de débits et de piézométrie naturalisées sur les 8 unités de gestion concernées (5 sur Yèvre-Auron et 3 sur Cher amont).

Les programmes d'actions du territoire (contrats territoriaux milieux aquatiques, contrat territorial de gestion quantitative et qualitative Concert'eau Cher, contrats de captage, études...), mais aussi nombre d'initiatives de collectivités (climat 2030, désimperméabilisation des sols, gestion intégrée des eaux pluviales etc) intégrant les dispositions du SAGE Yèvre-Auron sont nombreux et actifs sur le territoire grâce à l'engagement des collectivités locales et leurs partenaires. Afin d'accompagner ces déclinaisons opérationnelles du SAGE, un suivi a été apporté plus particulièrement aux 5 contrats territoriaux (ou accords territoriaux). L'accompagnement à l'émergence du PTGE Cher sera également maintenu.

La Commission Locale de l'Eau a adopté sa feuille de route 2026-2030. Celle-ci prévoit notamment pour 2026 le bilan de la mise en œuvre sera établi, grâce à l'appui d'un stagiaire, et un travail sur la déclinaison des stratégies de sobriété. Elle prévoit à terme un projet de SAGE révisé pour 2030, sous réserve des financements nécessaires.

Pour les actions de communication, outre le développement du site internet du SAGE suite à sa refonte, 2 lettres d'information ont été diffusées ainsi que différentes publications sur les réseaux sociaux. Une plaquette technique, commune à plusieurs démarches, sur le ruissellement sera diffusée en janvier 2026. Les actions de communication seront maintenues en 2026 et complétées par un forum dédié aux nouveaux élus membres de la CLE par suite des élections municipales en 2026.

La CLE continuera en 2026 l'instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à sa consultation.

Annexe 1 : **État des masses d'eau du SAGE Yèvre-Auron – État qualifié 2023 –** ***source : AELB***

État des masses d'eau superficielles

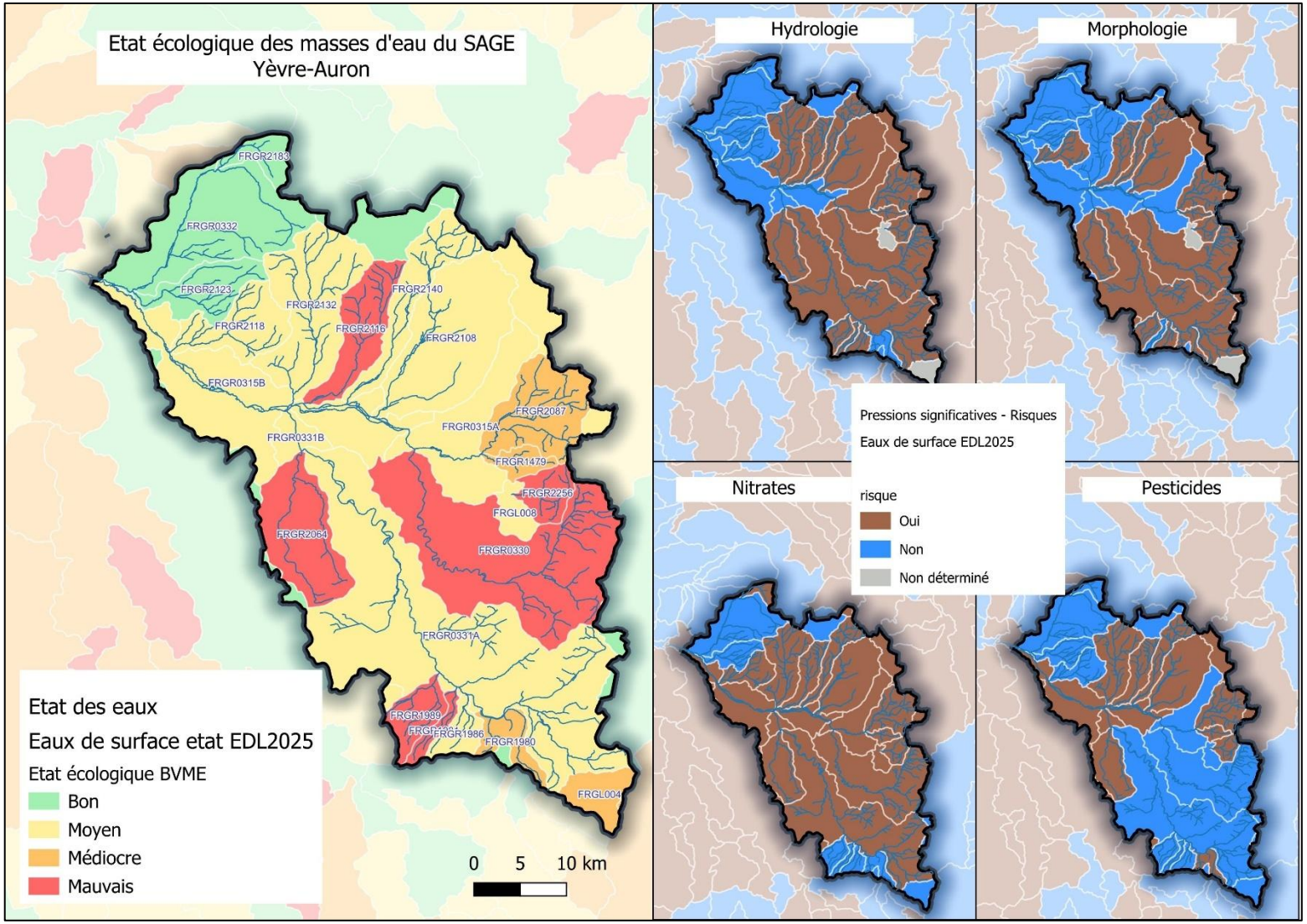

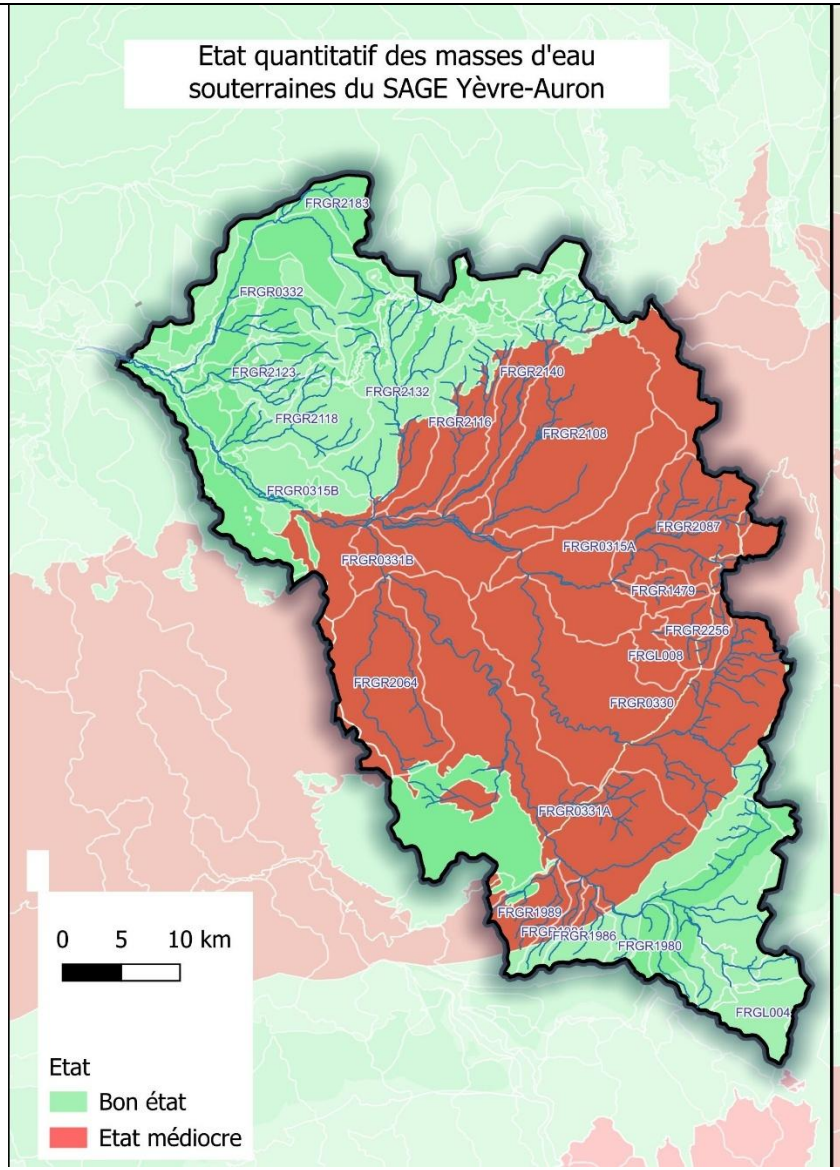
Etat quantitatif des masses d'eau souterraines du SAGE Yèvre-Auron
FRGR2183
FRGR0332
FRGR2123
FRGR2132
FRGR2140
FRGR2118
FRGR2116
FRGR2108
FRGR0315B
FRGR2087
FRGR0315A
FRGR0331B
FRGR1479
FRGR2256
FRGL008
FRGR2064
FRGR0330
FRGR0331A
FRGR1989
FRGR1986
FRGR1980
FRGL004
0 5 10 km
Etat
Bon état
Etat médiocre

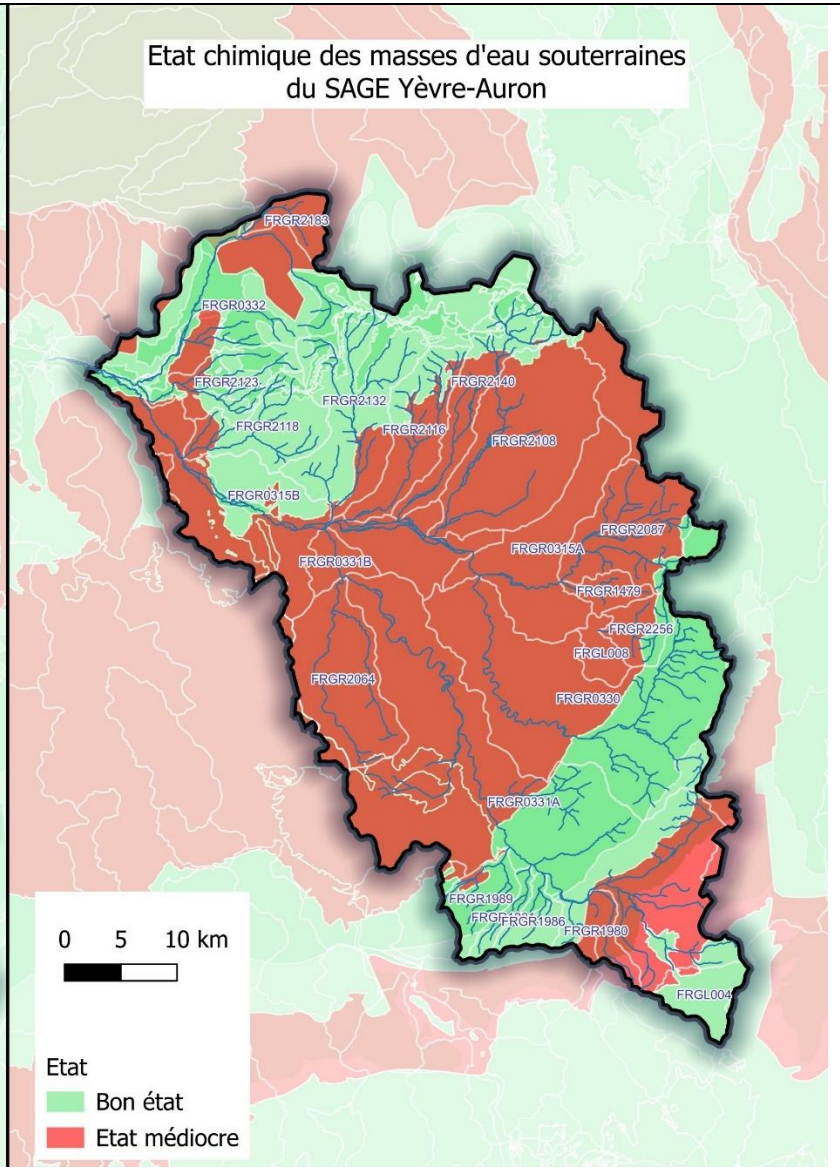
Etat chimique des masses d'eau souterraines du SAGE Yèvre-Auron
FRGR2183
FRGR0332
FRGR2123
FRGR2132
FRGR2140
FRGR2118
FRGR2116
FRGR2108
FRGR0315B
FRGR2087
FRGR0315A
FRGR0331B
FRGR1479
FRGR2256
FRGL008
FRGR2064
FRGR0330
FRGR0331A
FRGR1989
FRGR1986
FRGR1980
FRGL004
0 5 10 km
Etat
Bon état
Etat médiocre

Annexe 2 : réunions auxquelles la cellule animation a participé en 2024

Partenaires

Thématique	ojet	Organisateur	porteur	Date
Gestion qualitative	MAEC	Chambre d'agriculture (	Autres	01-févr
Gestion qualitative	CPIL AAC captage du Porche	Bourges Plus	EPCI/Groupement	09-févr
Gestion quantitative	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	Service et Établisse	20-févr
Milieux aquatiques	COTEC CTMA Auron airain	SIAB3A	EPCI/Groupement	22-févr
Milieux aquatiques	point travail stage étang	SIVY	EPCI/Groupement	27-févr
Milieux aquatiques	COPIL CTMA Yèvre	SIVY	EPCI/Groupement	12-mars
Gestion quantitative	Atelier de concertation n°5 Concert'eau	Concert'eau Cher	EPCI/Groupement	15-mars
Milieux aquatiques	HMUC Cher - COTEC restreint "milieux"	EPLoire	EPCI/Groupement	18-mars
Gestion quantitative	point de travail projet PRICE	Concert'eau Cher	EPCI/Groupement	21-mars
Gestion quantitative	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	Service et Établisse	22-mars
Gestion quantitative	Webinaire lien nappe-rivière FNE	FNE CVL	Autres	12-avr
Milieux aquatiques	HMUC Cher COTEC restreint "miliex"	EPLoire	EPCI/Groupement	16-avr
Gestion quantitative	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	Service et Établisse	18-avr
Gestion qualitative	CT de Soulangis, COPIL annuel	SMIRNE	EPCI/Groupement	03-juin
Milieux aquatiques	HMUC Cher - COTEC restreint "milieux"	EPLoire	EPCI/Groupement	04-juin
Gestion qualitative	CT du Porche, groupe de travail stratégie foncière	Bourges Plus	EPCI/Groupement	06-juin
Gestion quantitative	HMUC Cher - COTEC piezométrie	EPLoire	EPCI/Groupement	10-juin
Gestion quantitative	Atelier de concertation n°6 Concert'eau	Concert'eau Cher	EPCI/Groupement	13-juin
Inondation	Journée échange terrain SPC LACI	DREAL CVL	Service et Établisse	20-juin
Gestion quantitative	Comité de suivi analyse économique et financière	Concert'eau Cher	EPCI/Groupement	27-juin
Gestion quantitative	HMUC Cher - COTEC restreint "usages/irrigation agricc	EPLoire	EPCI/Groupement	28-juin
Milieux aquatiques	COTEC restreint - Schéma Directeur eaux pluviales Bo	Bourges Plus	EPCI/Groupement	10-avr
Gestion quantitative	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	Service et Établisse	18-juil
Gouvernance/Planification	journées des animateurs SAGE Loire-Bretagne	AELB	Service et Établisse	27-juil
Gouvernance/Planification	journées des animateurs SAGE Loire-Bretagne	AELB	Service et Établisse	28-juil
Gestion quantitative	COTEC général Climat - HMUC Cher	EPLoire	EPCI/Groupement	12-sept
Gestion quantitative	Trajectoires de sobriété - déclaiaison du plan eau	AELB	Service et Établisse	13-sept
Milieux aquatiques	COPIL restreint CTMA Yèvre et affluent	SIVY	EPCI/Groupement	30-sept
Gestion quantitative	HMUC Cher - Etat de situation des stations hydrométri	EPLoire	EPCI/Groupement	04-oct
Gouvernance/Planification	Plan d'adaptation 18 au changement climatique	DDT18	Service et Établisse	10-oct
Milieux aquatiques	Journée biodiversité sols	PETR Centre Cher	EPCI/Groupement	15-oct
Milieux aquatiques	Méthode de jaugage en cours d'eau	CD 18	Département/Régio	12-nov
Gestion quantitative	Gest'eau - échanges sur les prélèvements de forage a	Gest'eau	Autres	18-nov
Gestion quantitative	HMUC Cher - COTEC Hydrologie - Acquisition et analys	EPLoire	EPCI/Groupement	21-nov
Gestion quantitative	COPIL Concert'eau Cher	Concert'eau Cher	EPCI/Groupement	21-nov
Milieux aquatiques	HMUC Cher - COTEC volet milieux	EPLoire	EPCI/Groupement	22-nov
Gouvernance/Planification	Atelier enjeux du SDAGE Loire Moyenne	AELB	Service et Établisse	27-nov
Gouvernance/Planification	Risques de non atteinte du BEE	CD 18	Département/Régio	28-nov
Gouvernance/Planification	visio risque de non atteinte du bon état - SDGAE	AELB	Service et Établisse	02-déc
Gouvernance/Planification	visio risque de non atteinte du bon état - SDGAE	AELB	Service et Établisse	03-déc
Gestion quantitative	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	Service et Établisse	10-déc
Milieux aquatiques	COPIL CTMA Auron-Airain	SIAB3A	EPCI/Groupement	12-déc
Gestion qualitative	Groupes thématiques AAC captage du Porche	Bourges Plus	EPCI/Groupement	17-déc
Gouvernance/Planification	enjeux du SDAGE - préparation consultation des asser	AELB	Service et Établisse	19-déc
Milieux aquatiques	Interreg - point de travail - projet dépôt candidature	Berry Numérique	EPCI/Groupement	20-déc

Réunions SAGE ou inter-SAGE

Objet	Organisateur	Date
webinaire CLE en main 2 - SAGE et documents d'urbanisme	SAGE	14-janv
Inter-SAGE - présentation des projets enjeux SDAGE/PGRi	SAGE Yèvre-Auron	28-févr
Commission Locale de l'Eau	SAGE Yèvre-Auron	12-mars
Commission gestion quantitative SAGE Yèvre-Auron	SAGE Yèvre-Auron	14-mars
Bureau de CLE Yèvre-Auron	SAGE Yèvre-Auron	15-mai
CLE SAGE Yèvre-Auron	SAGE Yèvre-Auron	12-juin
Commission thématique qualité de l'eau	SAGE Yèvre-Auron	04-sept
CLE SAGE Yèvre-Auron	SAGE Yèvre-Auron	11-sept
CLE inter-SAGE Yèvre-Auron/ cher amont	SAGE	27-nov